



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Délibération n° 07

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-028

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

SUBVENTIONS

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

OBJET :

Attribution de
subvention 2023 à
l'Association
Narbonne Ukraine

CONVOCACTION C.M. :
23/05/2023

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente mai

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO Charles REALES, Cécile JASSIN, Claudine BOUFFET, Philippe CARRERA, Emilie EVEILLECHIEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Marie-Josée BOUNOURE, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Henri BUSTO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine BOUFFET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association Narbonne-Ukraine pour l'année 2023.

Cette association, déclarée en Sous-Préfecture de Narbonne le 08 mars 2022 et située 5 Place Verdun à Narbonne, a pour objet l'aide humanitaire, alimentaire, administrative, personnelle, linguistique, culturelle aux personnes victimes de la guerre en Ukraine, réfugiées dans la grande ceinture narbonnaise. Elle est notamment organisatrice de manifestations et d'événements dont l'intégralité des bénéfices réalisés sera consacrée aux actions de l'Association en faveur des réfugiés et du peuple ukrainien.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver son soutien au peuple ukrainien par l'attribution d'une subvention à verser à l'Association Narbonne-Ukraine.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

↳ Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, le Conseil Municipal décide d'octroyer, pour l'exercice 2023, une subvention de 500,00 € à l'Association Narbonne-Ukraine afin d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien ;

↳ La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2023 ;

↳ La présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
- Transmise à la Présidente de l'Association Narbonne-Ukraine.,
- Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :**
23/05/2023

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme


CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
01/06/2023

Jean-Louis RIO

Claudine BOUFFET


Maire de BAGES




Secrétaire de séance

PAR PUBLICATION
LE : 01/06/2023